

à Monsieur
Le Président de la République

Nota: Souv redigez cette
pétition ou l'épistole
nécéssaire de signature Souv
qui avait signé ou déclaré
adhérer à la déclaration
signée Olibertier.

J'y ai en outre apporté
les modifications d'une part
et amplifications d'autre part
qui sont parées nécessaires.

Ch

Monsieur le Président

Notre serviteur soussigné Souv Claude
Châlon, âgé de 55 ans, plieur pour la
fabrique d'étoffes de soie, demeurant rue Dumont
14, à la Croix-rouge, (Rhône) a l'honneur
de vous exposer très humblement:

Qu'un jugement du 2^e conseil de guerre
de la 6^e division militaire, à Lyon, vient de le
condamner à six mois d'emprisonnement, comme
inculpé d'avoir apporté à une loge maçonnique
dite les amis des hommes, et dans laquelle on
se serait occupé de politique.

Cette condamnation multiplie la peine de
l'exposant, attendu qu'il est père de trois enfants
dont le plus âgé de huit ans, plus, sa femme
ne connaît pas la profession qu'il exerce; ainsi,
pendant la durée de sa peine, sa clientèle se perdrait
et sa famille serait dans la dure et indispensable

nécessité d'avoir recours à la Charité publique.

Voici les faits qui ont donné lieu à sa
condamnation du sousigné :

Le supplieur quoique ouvrier laborieux
et économe, gagnant à peine le strict
nécessaire à sa jeune famille, // accepta l'emploi
de Servant dans la loge incriminée, et cette
adhésion n'eut d'autre mobile que les avantages
d'un logement, le produit d'un jardin et les
gratifications inhérentes à ces sortes d'emplois.

Sa position n'était autre chose qu'une
domesticité, il s'appliquoit de son mieux à
préparer les travaux de la loge par l'arrangement
du matériel dont il étoit chargé, sans nul
autre souci que de gagner l'estime des membres
de la loge dont il se considérait comme le
subordonné et étoit salarié par eux. Jamais
il n'est venu à sa pensée qu'une seule de ces
réunions ait eu le moindre caractère illicite,
son obéissance passive aurait été transformée
en indignation, alors, le sousigné n'aurait
pas hésité à quitter un service d'honneur
par la seule raison qu'il aurait été contraire à
la probité qui ne permet pas à un honnête
homme d'être l'ignoble valet des perturbateurs.
C'eût été une dégradation opposée à son honorable
antécédent, soit comme Soldat, soit dans sa
vie civile; attestés par les notables de son quartier

qui se sont empressés de consoler la probité
malheureuse en honorant le soussigné des
certificats ci-joints, sur les quels il appuie son
humble supplique, par la quelle il vous prie
de vouloir bien lui faire grâce.

En accordant cette immense faveur, vous
rendrez à une famille éplorée ~~vous rendrez à~~
~~une famille éplorée~~ son unique soutien et la
préserverez de l'affreuse misère qui l'attend.

Ce sera un bienfait de plus à vos milliers
de bienfaits, la conduite passée du soussigné
est un sur garant de sa reconnaissance,
parceque la probité ne s'abaisse jamais
jusqu'à l'ingratitude.

Le soussigné a l'honneur d'être avec
le plus profond respect

Monsieur le Président

Votre très humble et
très obéissant serviteur



G. S. V. D.

Nous soussignés